Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502214-20251201-2025121-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 01/12/2025

Date de la convocation
25/11/2025

Date d'affichage
25/11/2025

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 22 Présents : 18 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2025 et le 1 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme ADAM Marie-France, Mme ANIZON Marie-Cécile, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, Mme CHEVALIER Annick, M. DENIS Bernard, M. FERRE Alain, M. GAUCHER Cyril, Mme GUEGAN Julie, M. GUILET Stéphane, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, Mme MARCHAND Morgane, Mme MOUAZAN Régine, Mme PERCHER Christine, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusé ayant donné procuration : M. FALIGUERHO Hugues à Mme GUEGAN Julie
Excusés : M. DALIGAULT Etienne, Mme DRENIAUD Stéphanie, M. NICOLAS-LE BERRE Erwan

Mme ANIZON Marie-Cécile a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2025121
Objet de la délibération : Décision modificative n°9/2025 - Budget Commune

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de verser une subvention supplémentaire au budget du CCAS. Il propose de modifier le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement :
- Dépenses de fonctionnement au 657363 (subvention de fonctionnement au CCAS) : + 5 000.00 €
- Dépenses de fonctionnement au 615231 (entretiens et réparations sur voiries) : - 5 000.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 04/12/2025